

Choix de la grille des cours pour le 3^{ème} degré (5^{ème} et 6^{ème} années)

1. À la fin de la quatrième année secondaire, l'élève et ses parents doivent choisir
 - le type d'enseignement dans lequel l'élève poursuivra ses études ;
 - une grille des cours pour les 5^{ème} et 6^{ème} années.
2. Le Collège Sainte-Marie n'organise que de l'enseignement général de transition (donc, pas d'enseignement de qualification, technique ou professionnel).
3. La législation interdit le changement d'orientation d'études au troisième degré : le choix qui sera fait le sera pour deux années.
4. Si les parents décident que leur enfant poursuivra ses études au Collège, voici ce que nous proposons.
 - (a) Tous les élèves suivront une **formation commune** de 12 h. : religion 2 h. – français 4 h. – histoire 2 h. – géographie 2 h.– éducation physique 2 h.
 - (b) À cette formation commune, s'ajoute une **formation optionnelle** : il faut choisir une des 22 grilles proposées : chaque ligne qui débute par un sigle est une grille horaire (voir le tableau ci-après).

Cette formation optionnelle au Collège est de 18 à 23 heures, ce qui signifie que la grille horaire d'un élève au troisième degré peut être de 30 à 35 heures.

- (c) Quelques considérations sur la formation optionnelle.
 - De manière générale, là où existent des cours à nombres d'heures différents (par exemple mathématique 4 h. ou mathématique 6 h.), il est vivement recommandé que l'élève demande l'avis de son professeur de quatrième, afin de ne pas s'engager dans une option qui ne lui convient pas.
 - Le cours de mathématique peut être à 4 h. ou à 6 h. Dans certains cas, le cours à 6 h. peut être complété par une activité « renforcement en mathématique / préparation à l'enseignement supérieur ».
 - Le cours de sciences peut être à 3 h. (physique 1 h. – chimie 1 h. – biologie 1 h.) ou à 7 h. (physique 3 h. – chimie 2 h. – biologie 2 h.).
 - Les cours de langues modernes peuvent comprendre 4 h., 6 h., 8 h., 10 h. ou 12 h. Quelques principes à retenir :
 - toute grille doit comporter au moins un cours de langue moderne à 4 h. ;
 - seule la langue moderne I (suivie depuis la 1^{ère} secondaire) peut, dans certaines conditions, passer à 2 h. – mais il faut alors impérativement un cours de langue moderne II ou III à 4 h. ;
 - certains élèves ne suivent, au deuxième degré, qu'un cours de langue moderne ; s'ils décident d'entamer l'étude d'une nouvelle langue moderne au troisième degré, ce sera le cours de langue moderne III commencé au niveau « 0 » ;
 - deux grilles proposent de débiter le cours d'allemand (langue moderne III) : ne peuvent choisir ces grilles que les élèves qui suivent à la fois les cours de néerlandais ET d'anglais en quatrième année.
 - Le cours de sciences économiques peut être complété par une activité « renforcement en économie / préparation à l'enseignement supérieur ».
 - Les élèves qui suivent au deuxième degré les options grec-sciences ou grec-langues peuvent conserver le grec au troisième degré : le sigle de l'option commencera alors par « G » au lieu de « L » (GL, GS, GM, GMR, GMS1, GMS2, GMS2R). Un élève en « latin - grec » au deuxième degré peut évidemment choisir lui aussi une de ces grilles.

Sigle OPTION	N ^{bre} heures	M at h	Sciences			Langues modernes				Latin	Grec	Eco- nomie	Activités complémentaires		
			Phys.	Chim.	Biol.	Néerlandais – Anglais		Allemand	PES Math.				Complé- -ments d'écono- -mie	Infor- matique	
						I	II	III	III						
Orientations classiques															
LG	21	4	1	1	1	2	4			4	4				
LL	19	4	1	1	1	4	4			4	* a				
LLD	21	4	1	1	1	2	4		4	4					
LS	21	4	3	2	2	2	4			4	* a				
LM	19	6	1	1	1	2	4			4	* a				
LMR	21	6	1	1	1	2	4			4	* a	2			
LMS1	23	6	3	2	2	2	4			4	* a				
LMS2	21	6	3	2	2	4				4	* a				
LMS2R	23	6	3	2	2	4				4	* a	2			
Orientations économiques															
EL	19	4	1	1	1	4	4					4			
ER1	18	4	1	1	1	4						4	2	1	
ER2	20	4	1	1	1	2	4					4	2	1	
EM	19	6	1	1	1	2	4					4			
EMR	21	6	1	1	1	2	4					4	2		
ES	19	4	3	2	2	4						4			
Orientation langues modernes															
MO	19	4	1	1	1	4	4		4						
Orientations scientifiques															
MSL	21	6	3	2	2	4	4								
MSLR	23	6	3	2	2	4	4					2			
MS1	19	6	3	2	2	4						2			
MS2	19	6	3	2	2	2	4								
MS3	21	6	3	2	2	2	4					2			
SL	19	4	3	2	2	4	4								

5. Nous vous demandons de nous faire connaître votre choix **au plus tard le lundi 15 avril 2024**, en complétant et signant le document que votre enfant reçoit au moment du passage de la direction en classe pour expliquer les options).
6. Si cela s'avère nécessaire, vous aurez la possibilité de modifier ce choix jusqu'à la fin de cette année scolaire : les éventuelles demandes doivent parvenir au secrétariat du Collège au plus tard le 5 juillet 2024 (sauf pour les cas résultant de la seconde session).
7. Nous pouvons répondre à vos questions au 065/78.61.31.